donnera ce soir, jeudi, à neuf heures, dans la salle du Gymnase municipal, rue de Gand.

LES GENDARMES AUX GREVES. — M. le brigadier de gendarmerie Peltier, de Tourcoing et un gendarme ont reçu l'ordre de se rendre à Dunkerque, où vient d'éclater la grève des inscrits maritimes.

ENTRAVE A LA LIBERTÉ DU TRAVAIL — La police a verbalisé à la charge d'une ouvrière de l'usine Albert Pollet, rue de Bapaume, Andréa Leclercq, demeurant rue de la Blanche-Porte, pour avoir injurié une ouvrière qui a repris le travail. Disons que c'est le septième procès-verbal que la police relève dans les mêmes circonstances pour la même grève.

UN VOL DE RETICULE DANS UNE EGLISE. — Dans la matinée de mercredi, vers huit heures, une dame de la rue Nationale, se trouvait à l'église Notre-Dame, quand son attention fut attirée par les manières suspectes d'un individu.

Soudain, elle le vit plonger sa main dans le sac-réticule de Mlle Lerouge-Mullier, demeurant rue Nationale, 21, alors que celle-ci se trouvait au banc de communion. La dame s'empressa d'aller aviser M. Wibaut, le maître de chapelle de Notre-Dame. Celui-ci arriva à temps, pour s'emparer de l'individu qui avait pris la fuite. L'inconnu s'était déjà débarrassé des objets volés, un mouchoir de poche et un porte-monnaie contenant une pièce de 50 centimes et des médailles, il fut empoigné et enfermé dans la sacristie.

M. Wibaut appela l'agent Hocepied qui se trouvait de service sur la place Notre-Dame. L'individu fut conduit au poste de police à la disposition de M. Lenfant, commissaire de police du 3e arrondissement. Interrogé par le magistrat, il déclara se nommer Alfred Verhoest, âgé de 32 ans, tisserand, domicilié à Wasquehal. Verhoest a été confronté avec les personnes volées antérieurement dans les autres églises, mais celles-ci ne l'ont pas reconnu.

Verhoest a été maintenu en état d'arrestation ; il sera déféré au parquet.

BLESSE D'UN COUP DE CUIR DE CHASSE. — Dans l'usine de M. Charles Tiberghien, fils, rue d'Alsace, un tisserand, M. Jules Quivron, 31 ans, a reçu un coup de cuir de chasse dans la région hépathique. M. le docteur Delegrange a constaté une contusion profonde qui exigera un repos de dix jours.

INFRACTION A LA POLICE DES MŒURS. — Le brigadier Laverze et le sous-brigadier Leman de la sûreté, chargés d'un service d'inspection dans les cabarets malfamés, ont verbalisé à la charge de la veuve Loza, née Marie Bonte, 47 ans, cabaretière, rue du Haze, 13, et de sa bonne Jeanne Gérard, femme Leclercq, 27 ans, couturière, domiciliée à Roubaix, rue Blanchemaille, 160, pour défaut du certificat de bonnes vie et mœurs.

ARRESTATION D'UN EXPULSÉ. — Les agents de sûreté Schittecatte, Six et Josson, ont arrêté un journalier, Achille Vandenberghe, né à Hulst (Belgique), le 9 mai 1854, demeurant à Mouscron, rue du Nord, pour infraction à un arrêté d'expulsion. Vandenberghe a été écroué à la disposition de M. Lenfant, commissaire de police du 2e arrondissement.

ARRESTATION D'UN VAGABOND. — La police a arrêté un certain Ernest Delberghe, âgé de 39 ans, journalier, originaire de Tourcoing, qui se trouvait en état de vagabondage. Delberghe a été écroué à la permanence centrale.

UN COLPORTEUR EN DEFAUT. — Un camelot Alphonse Quatannens, 31 ans, domicilié à Roubaix, rue Pellart, 49, a fait l'objet d'un procès-verbal, pour avoir vendu sur la voie publique sans être muni de récépissé de déclaration de colporteur.

POITRINE et ESTOMAC. Dr Bourgois, spécialte, rue de Lille, 50, Tourcoing. Mardi, Jeudi, Samedi, 1 h. à 3 h., et 6 h. 1/2 à 7 h. 1/2. 677

UN BAC DE ZINC SUR LE PIED. — A la filature de M. Bernard Flipo, rue du Moulin, une bacleuse, Mlle Yvonne Lecluse, 13 ans, a reçu un bac de zinc sur le pied au cours de son travail. M. le docteur Vincent a relevé une contusion du gros orteil qui nécessitera un repos de quinze jours.

DENTS dep. 5 fr. **Bouque** 14 r. Calvaire 31751

LES CHUTES. — A la fonderie de M. A. Thuillier, rue du Moulin, un manœuvre, M. Vital Deconinck, 52 ans, est tombé en portant un chassis de fonte. Dans cette chute, l'ouvrier s'est fait une plaie à l'annulaire droit. M. le docteur Julien qui lui a donné ses soins a conclu à un repos de douze jours.

— Dans l'usine de M. Desurmont-Joire, une dévideuse, Mlle Clémence Use, âgée de 26 ans, a fait une chute par suite d'une glissade. M. le docteur Defossez a relevé une contusion du genou gauche qui nécessitera un repos de douze jours.

— Chez M. Loridant, rue d'Hondschoote, un contremaître, M. Auguste Copejans, 61 ans, est tombé sur un rail du grenier en heurtant un panier. Il en est résulté une hémarthrose du genou gauche. M. le docteur Defossez lui a prescrit un repos de vingt jours.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé aux Halles centrales, mercredi matin : pêches, 10 k. ; asperges, 50 k. ; cerises, 400 kil.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira samedi prochain à huit heures du soir, à la Mairie. Ordre du jour : session de mai.

HALLUIN

UN GRAVE ACCIDENT dans une usine

UN JEUNE OUVRIER A LES DEUX MAINS ÉCRASÉES ENTRE LES CYLINDRES

La fabrique de caoutchouc de M. Jules Delaroyère, rue de Lille, à Halluin, vient d'être le théâtre d'un accident d'une réelle gravité.

Des ouvriers avaient été chargés de passer à la calandre, des feuilles de caoutchouc, pour leur donner une impression. Pour ce travail, trois ouvriers étaient occupés à l'entrée des cylindres et un autre à la sortie. Pour faire manœuvrer le tourniquet de l'appareil, un aide, Henri Derdeyn, 17 ans, demeurant au Haut-Chemin, à Menin, avait été requis. Une vingtaine de feuilles avaient été passées dans la calandre, quand tout à coup, un cri déchirant se fit entendre ; le jeune aide avait les deux mains engagées entre les cylindres. On ne sait exactement comment cela s'est produit, et la victime elle-même ne put l'expliquer. Cependant l'on croit qu'avant que la feuille de caoutchouc ne soit engagée dans les rouleaux, le jeune Derdeyn aura, par inadvertance, mis la main sur le rouleau de dessous ; le membre ayant été entraîné entre les deux compresseurs, l'infortuné, instinctivement, aura voulu le retirer de la main gauche, qui aura ainsi été entraînée à son tour.

Les ouvriers témoins de l'accident, MM. Julien Vandeweghe et Charles Vandaele, arrêtèrent aussitôt la machine et l'on ôta les cylindres, afin de dégager le malheureux garçon qui poussait des cris déchirants.

La main droite était dans un état lamentable ; elle était pour ainsi dire réduite en bouillie jusqu'au niveau du poignet. Une large contusion existait à la main gauche et la peau de la face palmaire était arrachée.

M. le docteur Mahieu fut mandé en toute hâte et pansa le blessé, qui fut plus tard dirigé vers la clinique de M. le docteur Lauwers, à Courtrai. La main droite fut amputée au niveau du poignet ; quant à la main gauche, on espère pouvoir la conserver, grâce à la greffe qui a été pratiquée.

Cet accident a provoqué en ville une profonde émotion.

Sucrez vos Fraises avec le SUCRE BEGHIN
Sucre à Fruits en boîtes de 1 kilog et de 500 grammes 77

LILLE

UN REGRETTABLE INCIDENT

Nous avons relaté dans tous ses détails l'incident regrettable qui se produisit, dimanche soir, boulevard Vauban, à la suite de la distribution des prix des jeux populaires, et au cours duquel des « bouchonneux » rouèrent de coups plusieurs personnes : le colonel et un capitaine du 43e d'infanterie, un jeune homme et deux femmes. Quatre de ces individus avaient été conduits au Parquet mardi après-midi. Ils furent aussitôt interrogés par M. Delalé, juge d'instruction, chargé par le Parquet de suivre cette affaire.

Venant Pollet reconnut avoir bousculé M. Vesque fils parce que ce dernier, prétend-il, en relevant la hampe du drapeau, avait fait tomber son enfant. Cependant, il se défendit avec vigueur d'avoir jeté le drapeau dans l'urinoir, mais ne peut dire qui est l'auteur de cet acte.

Les quatre compagnons, Debuyser, Pollet, Tarchet et Cnudde, qui se rendent compte du mauvais pas où ils se sont mis et regrettent leur algarade de la veille, ont été laissés en liberté provisoire.

Ernest Cnudde a déposé, à son tour, une plainte contre M. Henri Vesque.

Pour se guérir et se préserver des *Rhumes, Toux, Bronchites, Refroidissements, Catarrhes, Grippe, Asthme, Influenza, Phtisie, Tuberculose,* pour se fortifier les bronches, l'estomac et la poitrine, il suffit de prendre à chaque repas deux **GOUTTES LIVONIENNES** de TROUETTE-PERRET. — 3 fr. le fl. toutes pharmacies

Communications

ROUBAIX. — **Cercle Orphéonique « Les XL ».** — Jeudi soir à 8 h., réunion de Commission au local. Questions très urgentes.

CROIX. — **Harmonie Municipale.** — Répétition générale jeudi 20 courant, à 8 h. 1/2 précises.

LEERS. — **Anciens militaires « La Fraternelle ».** — La réunion mensuelle aura lieu dimanche à six heures et demie, au siège de la société, estaminet Dumortier.

TOURCOING. — **Chambre syndicale ouvrière textile.** — Une assemblée générale aura lieu le dimanche 23 juin, à trois heures, à la Maison du Peuple. Lecture de procès-verbaux. Compte-rendu financier. Augmentation des cotisations.

— **L'Orchestre du Grand Plaisir,** établi chez E. Carpentier, rue de Menin, 206, à Tourcoing, organise pour le 7 juillet une excursion au Mont de l'Enclus. Prix du voyage : 1 fr. 50. On s'inscrit au siège, à l'estaminet de « Ile Saint-Louis », rue de l'Alma, 29, Tourcoing.

REVIENS A LA NATURE

Tel est le titre d'un ouvrage où chacun trouvera les moyens naturels de garder sa santé, de se prémunir contre la maladie et de vivre longtemps.

En vente aux Librairies du JOURNAL DE ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Roubaix ; 33, rue Carnot, Tourcoing. 7672

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

LA CONFIRMATION

— **Sacré-Cœur.** — La cérémonie de la consécration aura lieu aujourd'hui à 9 h. A 10 h., messe solennelle avec chants.

— **Saint-Rédempteur.** — Aujourd'hui jeudi 20 juin, à 7 h., aura lieu la cérémonie de la confirmation pour les enfants des paroisses St-Rédempteur et St-Michel.

— **Saint-Sépulcre.** — La cérémonie de la confirmation a eu lieu mercredi à 2 h. 1/2, en grande solennité. Mgr Hoerscher qui présidait à la cérémonie s'est rendu processionnellement du presbytère à l'église entouré de tout le clergé et au milieu d'une haie de paroissiens auxquels le prélat a distribué très aimablement sa bénédiction. A l'église, Mgr Carlier a posé quelques questions aux enfants qui étaient au nombre de 230, parmi lesquels 68 de Mouvaux. L'église avait été décorée et brillamment illuminée à l'électricité pour la circonstance.

***

— **Sacré-Cœur.** — Aujourd'hui jeudi 20 juin, fête solennelle de l'Adoration du Saint-Sacrement. A 6 h., messe basse ; à 8 h., messe avec communion générale des grandes personnes et des enfants qui doivent recevoir le Sacrement de confirmation ; à 9 h., administration du Sacrement de confirmation aux enfants, par Mgr Hoerscher ; à 10 h., messe solennelle et pèlerinage de l'Institut Technique et de l'Institution Notre-Dame des Victoires. La grand'messe sera chantée en plain-chant grégorien par la Schola de l'Institution Notre-Dame des Victoires, sous la direction de M. l'abbé Bayart. A 4 h., vêpres solennelles. A 8 h., salut de clôture, avec sermon, suivi de l'amende honorable et de la procession réparatrice dans l'église.

Les différentes instructions des pèlerinages, de la retraite et du Tridunm seront données par M. l'abbé Hoffman.

FLERS

— **Un obit solennel** a été célébré, mercredi matin, en l'église de Flers-Bourg, pour le repos de l'âme de M. J.-B. Goube, ancien maire de Flers. Après la cérémonie, des pains ont été distribués aux pauvres.

HEM

— **Paroisse Saint-Corneille.** — La conférence mensuelle réservée aux hommes et aux jeunes gens aura lieu jeudi 20 juin, à 8 h. du soir.

M. le chanoine Delmaux a commencé une nouvelle série de conférences des plus instructives et des plus intéressantes. Le renom de cet orateur populaire attire chaque mois de nouveaux auditeurs.

Convois Funèbres

Monsieur **Arthur BALCAEN,** Ancien fabricant de Biscuits, décédé à Roubaix, le 18 juin 1912, dans sa 65me année, administré des Sacrements. Messe de Convoi le **jeudi 20 courant, à 9 heures,** Vigiles le **même jour, à 5 heures,** Convoi et Service Solennels le **vendredi 21 dudit mois, à 11 heures,** en l'**église Saint-Sépulcre,** sa paroisse. Assemblée, 248, rue de Lille, Roubaix. 31908d

Monsieur **Emile DESMAZIÈRES,** Receveur des Douanes en retraite, décédé à Roubaix, le 18 juin 1912, dans sa 74me année, administré des Sacrements. Messe de Convoi le **vendredi 21 courant, à 8 heures,** Vigiles le **même jour à 5 heures 1/2,** Convoi et Service Solennels le **samedi 22 dudit mois à 9 h. 1/2,** en l'**église Notre-Dame,** sa paroisse. Assemblée, 64, rue du Grand-Chemin. 31804

Monsieur **Arthur CLÉTON,** décédé à Croix, le 18 juin 1912, dans sa 59me année, administré des Sacrements. Convoi et Service Solennels le **vendredi 21 courant, à 9 heures 1/2,** en l'**église Saint-Pierre, à Croix,** sa paroisse. Vigiles le **jeudi 20, à 6 heures.** 31780d

Madame veuve **Désiré PARENT,** née, **Hortense-Julie HAUGEDÉ,** décédée à Roubaix, le 17 juin 1912, dans sa 63me année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. Messe de Convoi le **mercredi 19 courant, à 5 heures,** Vigiles le **même jour, à 5 h.,** Convoi et Service Solennels le **jeudi 20 dudit mois, à 10 heures,** en l'**église Saint-Sépulcre,** sa paroisse. Assemblée, 24, boulevard de Cambrai. 31702d

Monsieur **Louis LEPERS,** décédé à Roubaix, le 17 juin 1912, dans sa 19me année, administré des Sacrements. Convoi et Service Solennels, le **jeudi 20 courant, à 9 heures,** en l'**église Saint-Pierre, à Croix,** sa paroisse. Assemblée, 51, rue Guizot, à Croix. 31690d

Messes et Obits

Monsieur **Edouard-Pierre-Joseph ROUSSEL,** Chevalier de la Légion d'honneur, Adjoint au Maire de Roubaix, Président du Conseil Supérieur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, Président-Fondateur de la Caisse de Chomage, Ancien Conseiller Général du Nord, Ancien Président de l'Association des Propriétaires d'Appareils à Vapeur, décédé à Roubaix, le 21 juin 1911, à l'âge de 59 ans, administré des Sacrements. Obit Solennel Anniversaire le **vendredi 21 juin 1912, à 10 heures,** en l'**église Saint-Sépulcre.** 31680

Remerciements

Madame Pierre ROUSSEL-LEPLAE, et sa famille, très touchés des marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion du décès de Monsieur Pierre Roussel, adressent leurs sincères remerciements aux nombreuses personnes qui ont assisté aux funérailles ou qui, regrettant de ne pouvoir y assister, ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 67636d

Mademoiselle Clémentine SELOSSE, Monsieur et Madame SELOSSE-DUCROQUET, et leur famille, expriment leurs bien sincères remerciements à toutes les personnes qui ont assisté aux funérailles et obit, ou leur ont donné des marques de sympathie par visites et cartes reçues à l'occasion du deuil sensible qui vient de les frapper en la personne de Monsieur Gilbert Selosse, et les prient d'agréer l'expression de leur vive reconnaissance. 67144d

La Prieure du Carmel de Roubaix, et sa Communauté, exilées à Pecq, très touchées des témoignages de sympathie qu'elles ont reçu à l'occasion de la mort de Sœur Marie de Saint-Raphaël, adressent leurs sincères remerciements aux nombreuses personnes qui ont assisté aux funérailles ou qui, regrettant de ne pouvoir y assister, ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 31647d

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.)

Les sports pour jeunes filles

Tourcoing, le 18 juin 1912.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix,*

Auriez-vous l'obligeance d'insérer la lettre suivante dans votre honorable journal.

Veuillez agréer l'expression de mon profond respect.

M. B.

« Un sentiment de pitié profonde s'empare de moi quand je remarque sur ma route tant de jeunes filles aux visages pâles, aux yeux ternes. Pourquoi sont-elles si pâles ? Par hérédité quelquefois, mais aussi, et cela est plus fréquent, parce qu'elles ne sont pas assez développées et qu'elles ne sont pas amies de sports, de gymnastique et du grand air.

» Je les aime toutes ces jeunes filles, étant moi-même des leurs, et je voudrais tant faire quelque chose pour elles.

» Ce que je remarque néanmoins, c'est que des sports de toutes sortes sont à la disposition des jeunes gens ! Pourtant, posez-vous la question sérieusement et réfléchissez-y : la jeune fille a autant besoin que le jeune homme de développement ; elle est appelée dans la vie à des missions bien nobles et bien belles. Si Dieu le permet, elle deviendra mère ; un mauvais développement compromet aussi la santé de ses enfants. Il est donc indispensable pour elles et pour les autres qu'elles jouissent d'une bonne santé.

» Ce serait donc, à mon point de vue, rendre service à l'humanité tout entière que de s'occuper à fonder un genre de sport convenable pour les jeunes filles.

» Roubaix, sur ce point, va de l'avant : des salles de gymnastique sont créées pour les jeunes filles ; dans notre ville de Tourcoing, elles brillent par leur absence.

» Je serais donc très reconnaissante aux personnes intéressées si elles voulaient être assez gentilles de nous donner des conseils ou de nous assister dans la mesure du possible. Je leur présente à l'avance mes remerciements et mon profond respect.

M. B. »

Petite Correspondance

Nous rappelons que ce service est tout à fait gratuit et que nous ne répondons jamais directement ; par conséquent, nos correspondants occasionnels sont priés de ne pas joindre de timbres-poste à leur lettre, et nous déclinons toute responsabilité à ce sujet. N. D. L. R.

Z.C. 189. — Où avez-vous envoyé ces pièces et qui vous en a donné reçu ? — *D.* 106. — Il ne peut opter pour l'une ou l'autre nationalité qu'à 21 ans. — *H.C.* 282. — On vous renseignera au bureau des retraites, à la mairie. — *C.F.* — Même réponse que ci-dessus. — *Propriétaire ennuyé.* 61. — Réclamez auprès du contrôleur des contributions directes. — *Hermann.* — Il en existe pour certaines catégories d'industriels, mais pour la généralité, il faut consulter le Bottin. — *L.A.G.* — 1° et 2° Pourquoi pas ; il n'y a pas de distance à garder ; 3° non, il faut une prévenance d'un mois. — *C.D.* 143. — Adressez-vous à M. Georges Thoyer, ancien directeur de la Banque de France, à Croix. — *M.D.D.* 100. — Oui, il y a, suivant nous, assimilation à l'outrage aux bonnes mœurs commis par le livre, et puni par l'article 28 de la loi du 29 juillet 1881. — *E.L.E.D.* — Procurez-vous, à la librairie du *Journal de Roubaix,* une carte routière sur laquelle vous trouverez les indications que vous désirez. — *A.B.C.* 1007. Ceci donne lieu à de nombreuses formalités qu'il serait trop long d'énumérer ici, et ne s'accorde que très difficilement à moins de pouvoir justifier de motifs excessivement graves. — *E.L.* 100. — Nous ne le pensons pas, à moins qu'il en soit décidé autrement cette année. — *H.I.K.* 12. — Oui, puisque c'est contraire au règlement. — 157. *G.C.* — Faites de suite votre déclaration au contrôleur, afin d'obtenir le dégrèvement pour le second semestre. — *Un amateur* — Non. — 200. *A.S.* — Non, ces frais incombent au propriétaire. — *C.J.P.K.* — La patente se calcule bien sur la valeur locative de l'immeuble consacré au commerce ou à l'industrie imposés. — *A.D.L.* — Nous ne donnons pas ici les adresses commerciales ; d'ailleurs, vous la trouverez dans le Bottin de l'étranger. — *A.L.T.* 201. — Oui, c'est plus prudent. — *A.L.* 103. *W.* — Ceci s'appelle le manipulateur. — *E.D.* 486. — Nous l'ignorons, mais nous savons que des consultations gratuites pour ces sortes de maladies se donnent les mardi et samedi, à 9 heures et demie, au dispensaire Saint-Camille, 8, rue de La Bassée, à Lille.

Le TAMAR INDIEN GRILLON
par sa composition entièrement **végétale**, est le remède idéal des dames et des enfants contre la **CONSTIPATION**, les **Hémorroïdes**, l'**Embarras gastrique et intestinal**, la **Bile et la Congestion cérébrale**. Bonbon chocolaté très agréable au goût, il n'irrite jamais l'intestin et, contrairement aux purgatifs **drastiques et minéraux**, son emploi journalier n'en diminue pas l'efficacité. Se prend sans rien changer à ses habitudes.
Envoi d'Echantillon gratuit sur demande adressée 13, Rue Pavée, Paris
Se trouve dans toutes les Pharmacies

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

— **Hippodrome-Théâtre.** — Nous rappelons que c'est dimanche prochain, à 8 h. 3/4, que la Tournée Brasseur donnera « Le Petit Café », avec M. Brasseur dans le rôle du garçon.

Brasseur, le célèbre artiste du Théâtre des Variétés, le grand comique qui créa d'éclatants succès, revient après deux ans d'absence.

Brasseur qui nous avait donné le régal de son inoubliable création du « Roi » nous apporte cette année la primeur du plus grand succès parisien, le chef-d'œuvre comique du spirituel auteur Tristan Bernard, « Le Petit Café », qui a triomphé depuis un an à Paris.

— **Les Concerts publics.** — Voici le programme de l'audition publique que la « Concordia-Harmonie » donnera le jeudi 20 courant, à 8 h. 1/2 du soir, place du Trichon, et dimanche 23 courant, à 4 h. 1/2, au Parc Barbieux.

Première partie. — 1. Le Pluviôse, allegro (A. Delbecq) ; 2. Lugdunum, ouverture (Allier) ; 3. Werther, fantaisie (Massenet) ; 4. Crinoline, fantaisie mazurka pour piston (soliste : M. Léon Dubar).

Deuxième partie. — 5. Samson et Dalila, fantaisie (Saint-Saens) ; 6. Danse des Plébéiens, saltarelle (Marquet) ; 7. Gentil Babillage, impromptu pour petite flûte (soliste : M. Eugène Coutier) (Baume).

SALLE DES FÊTES SAINTE-CÉCILE

Jeudi 20 juin 1912. Matinée à 3 heures. Soirée à 8 heures, dernières séances du spectacle monstre. — Vengée, pour sauver son honneur ; La danseuse aux pieds nus ; La dernière aventure du prince Curacao. — *A la demande générale et pour la dernière fois à 9 heures, le Match Carpentier-Lewis.* 31776d

« FAMILY CINÉMA » 28 bis, Grande-Rue ROUBAIX

Matinée à 3 heures, soirée à 8 heures, avec toutes les nouveautés de la semaine. 31782d

CONCERT DU PARC

Jeudi 20 juin à 5 heures. Matinée *Entrée libre.* A 8 h. 1/2, Grand Concert. 31756d

PULSOCONN
du Dr Macaura. Dépôt et vente : Phie Corbeau, 20, r. Lannoy, Rx. Démonst. grat. le matin. Broch. 30891

DUBOIS-DRUEZ, 48, r. Vieil-Abreuvoir, Rx. Taillr-Coutur. Dames et Mess. Robes. 1267

Comptoir National d'Escompte de Paris
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 200 millions de francs. Entièrement versés
Les Agences à : ROUBAIX, 57-57, rue de la Gare ; TOURCOING, 19, rue Carnot ;
paient, dès à présent, les **COUPONS** à l'échéance 1er Juillet 1912. **ORDRES DE BOURSE** (comptant ou terme). Versements. Echanges. Transferts. Renouvellement de Feuilles de Coupons, etc. Souscription. **LOCATION DE COFFRES-FORTS, GARDE DE TITRES, DÉPOT DE COLIS.** 31493

RUSSIE ALLEMAGNE Recouvrements, Successions à forfait. Conseils, Brevets et Traductions. N. [illegible], 46, rue Louis-le-Grand, Paris 1096

Chronique de l'Enseignement

LILLE. — **Brevet élémentaire** (jeunes gens). — Sont admissibles aux épreuves de dessin et de gymnastique :

MM. Autier, Barras, Bodécat, Alex, Bos, Ed. Bos, Boudeville, Boutry, Boursier, Broutin, Bury, Butez, Capiaux, Carlier, Caron, Carouble, Cartigny, Chartier, Chereau, Christiaens, Coloos, Cools, Coudere, Cousin, Crabbe, Crapet, Dammery, Déhouvries, Eug. Declercq, Paul Declercq, Delfves, Paul Decknuydt, Deloffre, Delmotte, Depraetre, Deprince, Deramez, Deroide, Deroy, Dervillers, René Deswez, Charles Devos, François Dewez, Dhélin, Dherbomez, Diagoras, Dieuset, Docquier, Dubar, Dubrulle, Duez, Duflot, Dumont, Durlez, Durez, Dussaux.

Duthoit, Duval-Brodart, Duvin, Emile Equipart, Paul Equipart Ernet, Eudeline, Favier, Feutrie, Février, Flévé, Flagoot, Flèche, Florack, Fournier, Gaubert, Gay, Goubbe, Grillet, Guillet, Hacot, Hamée, Hauchart, Heldre, Henneton, Jules Herment, Maurice Herment, Houssy, Imbert, Gaston Josien, Koonig.

Labbé, Lancelle, Laplanche, Edgard Leclerc, Lefaure, André Legrand, Marcel Legrand, Lejeune, Lelong, Leweau, Lenglet, Lestoquoy, Lieuze, Joseph Lieven, Liévas, Loose, Lutun, Mahé, Marlier, Massein, Masselot, Merda, Meresse, Mesrouze, Méler, Minard, Molinier, Monnal, Mortreux, Noël, Nugues.

Louis Oger, Pagnier, Pannekouke, Parent, Perment, Perrin, René Petit, Peytavin, Picavet, Picotin, Planckeel, Polle, Polvèche, Priem, Pruvot, Pyck, Richter, Saint-Germain, Saint-Maixent, Louis Sauvage, Maurice Sauvage, Scherperel, Sence, Sergent, Albert Sombret, Stienne, Swaenepoël, Lucien Taquet, Thorez, Tricot, Vallens, Henri Vallez, Vanhaecke, Vanhoeger, Vanhille, Vanicat, Verhille, Viard, Vilain, Vincent, Vinot, Vroelant, Verrœulst, Georges Wicart, Albert Wiscart, Wissocq, Zegers.

ROUBAIX

— **Excursion à Boulogne-sur-Mer des Amicales Sévigné de Roubaix et de Tourcoing.** — Les adhésions pour le train spécial sont clôturées. Le départ reste fixé le dimanche 23 juin à 5 h. 20 matin, le retour à 6 h. 45 soir de Boulogne. Réunion à la gare. Les excursionnistes sont invités à retirer leurs tickets la veille de 5 h. à 8 h. ; ceux de Tourcoing, à l'école, rue des Orphelins ; ceux de Roubaix, chez Mlle Leveugle, 86, rue d'Italie.

Il ne sera délivré aucune carte le dimanche matin au moment du départ.

Pour vos **DENTS** adr.-v. chez Nauwelaers, 5, r. du Collège, Rx. 1014.1

NORD

LE VOTE DE NOS DÉPUTÉS. — Scrutin sur le renvoi à la Commission du contre-projet Augagneur au projet de loi concernant la réforme électorale :

Ont voté **pour** : MM. Defontaine, Guislain, Delcluze, l'abbé Lemire, Le Roy, Victor Morel, Pasqual.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bar, Roden et Loth.

Etaient absents par congé : MM. Dron et Selle.

Tous les autres ont voté contre.

ÉCHÉANCE DU 1er JUILLET 1912

Messieurs **M. Naessens et C. Martin,** changeurs, 6, rue de la Gare, à Roubaix, paient sans frais dès ce moment tous les **COUPONS** à échéance de **Juillet** dont le taux est connu.

La Maison vérifie avec le plus grand soin les numéros encaissés par son intermédiaire, ce qui évite des pertes d'intérêts.

Renseignements gratuits. Téléph. 61. 31797

PAS-DE-CALAIS

M. Léon Bourgeois, Ministre du Travail A BRUAY

M. Léon Bourgeois, ministre du Travail, est arrivé lundi à Béthune. Il était accompagné de son fils, M. le docteur Georges Bourgeois. Tous deux ont pris place dans l'automobile qui les attendait et qui les emmena à Bruay.

Mardi matin, à huit heures, M. le ministre du Travail se rendait à la fosse n° 5 et en compagnie de MM. Tante, Didier, Elby et Baron, descendait au « fond ».

M. le ministre du Travail visita les veines 20 et 21 qu'il parcourut en s'arrêtant auprès de chaque mineur pour demander des explications. Il prit un vif intérêt à un « travail de rauchage » qui fut exécuté devant lui et très satisfait il remonta au jour.

Après sa visite souterraine, le ministre se rendit aux corons, visita quelques demeures et complimenta les épouses des travailleurs sur le bon entretien de leur habitation.

Il gagna ensuite le château dictatorial où un déjeuner fut servi. Cinq mineurs, en tenue de travail, délégués par leurs camarades du sous-sol, vinrent vers une heure, présenter leur hommages et lui présenter une gerbe de fleurs. Ils saisirent cette occasion et lui exprimèrent leur désir de voir les Compagnies accorder aux ouvriers du tréfond, les 750 francs de retraite, pour prélèvement supplémentaire sur les salaires. M. Léon Bourgeois a promis de s'attacher à l'amélioration de leur sort.

A 1 heure 20, le ministre du Travail partait pour Arras, en automobile, où il prenait le train de 2 heures 31, à destination de Paris.

Sanatorium maritime de St Vincent-de-Paul et Institut Delcroix. Digue de mer, 243 et 244, Ostende. **Cure marine. Chambres partes.**
Traitement des Difformités
Congévitales ou acquises : déviations des membres et de la colonne vertébrale, torticolis, luxation de la hanche et de l'épaule, pied-bot. Tumeurs blanches, des différentes articulations, mal de Patt, etc... 1319

INSTITUT DE JUMET-HEIGNE (Belgique)
Desservi par les Sœurs de Charité
Dr L. DOGNIAUX, spécialiste
Difformité des membres : Genu valgum, genu varum, pieds-bots, pieds-plats, etc. Albums de centaines de guérisons attestées par photographies peuvent être consultés à l'Institut.
Maladies des femmes : Descentes, déviations, etc. Discrétion absolue. Clinique de premier ordre au point de vue de l'hygiène et du confort, vastes locaux, outillage perfectionné, situation particulièrement salubre, parc de deux hectares.
Le docteur Dogniaux, habite à proximité de son Institut où il reçoit lundi et mercredi de 1 à 3 h. Téléph. 472 [illegible]

BELGIQUE

Le Programme du Gouvernement

IMPORTANT DISCOURS DE M. LEVIE, MINISTRE DES FINANCES

LA QUESTION SCOLAIRE ET LES SUBSIDES. — LES PENSIONS OUVRIÈRES. — LE FOYER FAMILIAL

Charleroi, 19 juin. — M. le ministre Levie a prononcé un important discours politique, à la réunion statutaire de la Coopérative catholique « Les Ouvriers Réunis », à Charleroi.

En voici quelques passages :

LA QUESTION SCOLAIRE

On avait égaré l'opinion. On avait exploité, contre le gouvernement catholique, le bon scolaire.

Il n'y a qu'une question qui domine le problème scolaire, c'est une question de justice, une question d'équité, une question de liberté et, laissez-moi le dire, une question de liberté de conscience.

Il y a un article, dans notre code civil, qui confie aux pères de famille le droit d'élever leurs enfants.

C'est là un droit imprescriptible. Le père catholique le possède. Le père incroyant aussi. C'est droit naturel.

Il faut organiser l'école publique, pour les incroyants et pour les croyants. Les incroyants, il y a beau temps qu'ils ont reçu pleine satisfaction. Et n'est-il pas déconcertant de nous entendre taxer d'intolérance, alors que nos adversaires seuls se montrent intolérants.

A côté de l'école officielle, il est juste qu'il puisse se créer une école libre pour les enfants que l'on ne veut pas priver de l'enseignement religieux.

Les catholiques, en effet, sont toujours menacés, dans les écoles officielles, d'être privés de l'enseignement qu'ils veulent pour leurs enfants.

Et qu'on ne nous dise pas que l'enseignement y est neutre, comme tel respectueux de toutes les convictions et qu'ainsi il doit nous convenir.

Ce n'est pas à nos adversaires qu'il appartient de juger si un enseignement nous donne satisfaction ou pas.

Je vais plus loin et je dis : l'enseignement fût-il strictement neutre est réprouvé par nos consciences catholiques.

Ce que nous voulons, en effet, c'est un enseignement totalement imprégné de religion. Nous ne comprenons pas autrement l'enseignement destiné à nos enfants.

Les divergences reposent ici sur une conception différente de la vie du monde.

Pour nos adversaires, cette vie c'est tout. Pour nous, catholiques, ce monde n'est qu'un passage où tout doit être ordonné en vue de nos éternelles destinées. Dès lors, c'est notre neutralité entière qui est en cause dans la question scolaire.

Nous voulons un enseignement conforme à nos croyances ; nous voulons pour nos enfants l'enseignement chrétien qui a formé nos aïeux.

Où le trouver ?

Dans l'école libre.

LE DROIT AUX SUBSIDES

Mais est-ce dans l'école libre laissée à elle-même, alors que l'autre école est soutenue par l'Etat, les provinces et les communes ?

Evidemment non ; car cette école à laquelle le père de famille a droit ne peut pas dépendre, dans son existence, de l'homme riche qui, aujourd'hui, la soutient et qui demain peut lui faire défaut.

Nous avons songé à nos adversaires avant de songer à nous ; nous leur avons accordé ce qu'ils considèrent comme les bienfaits de l'enseignement neutre. Mais les catholiques doivent trouver dans une école convenant aux pères de famille chrétiens une formation adéquate à leurs sentiments.

Toute la question scolaire est là.

On ne dira pas que l'opinion publique ne s'est pas prononcée en connaissance de cause. A la Chambre, au Sénat, à « Patria », partout, le chef du cabinet a affirmé le programme du parti catholique : liberté de conscience pour nous et pour nos enfants ; traitement égal pour celui qui a la foi comme pour celui qui ne l'a pas.

Nous irons à cette réforme de justice et d'équité, avec modération et sagesse.

L'école libre doit être sur un pied d'égalité avec l'école officielle, vis-à-vis de l'élève, à raison du droit imprescriptible du père de famille catholique, d'avoir à sa disposition une école libre de valeur égale à l'école officielle.

Il n'est pas possible qu'en Belgique, pays qui fut catholique de tout temps, on ait ce spectacle lamentable de voir le père de famille catholique supporter un traitement inégal à celui du père de famille incroyant.

Tout cela est sorti de l'élection du 2 juin. L'électeur s'est dit : Oui, les catholiques ont raison. La main morte, ce n'est qu'un épouvantail.

La liberté de conscience du père de famille croyant comme du père de famille incroyant, voilà ce qui est sorti du scrutin et ce qui éclaire le présent et les voies de l'avenir.

LES PENSIONS OUVRIERES

Maintenant, messieurs, que nous voilà réinstallés au pouvoir, qu'allons-nous faire ? Nous continuerons ce que nous avons fait dans le passé.

Nous n'étonnerons certes personne en continuant à gouverner comme nous l'avons fait jusqu'ici.

Les intérêts sociaux du pays n'ont jamais été négligés ; les lois sociales, qui donc les a faites, sinon nous ? trop souvent contre l'opposition des libéraux et l'abstention des socialistes. C'est nous qui avons écrit tout le volume des lois sociales.

J'ai parlé ici des retraites ouvrières ; beaucoup a été fait dans ce domaine ; la loi de 1900, les extensions à cette loi et la pension des houilleurs, qui en forme un chapitre spécial.

L'heure est venue d'établir un régime analogue pour tous les ouvriers de notre pays.

Il y a tant à faire encore au point de vue social. Car ils se méprennent ceux qui disent que le livre social est fini. Il faut le compléter.

J'espère que ce sera la joie de ma vie d'avoir aidé à la réalisation de ce programme.

Les retraites ouvrières sont aujourd'hui dans les vœux de tous.

On ne peut pas abandonner à la bienfaisance publique l'homme qui est arrivé aux limites de l'âge. Dans une société arrivée à notre degré de civilisation, ne faut-il pas par le fonctionnement d'institutions nouvelles, assurer l'existence de celui qui est incapable d'y pourvoir ?

Il faut arriver la solution de ce problème, qui obsède les nations du monde entier.

Nous allons nous efforcer de la réaliser, et il m'est bien agréable de faire cette déclaration ici, aux « Ouvriers Réunis ». Aussi, j'espère que je ne me représenterai pas aux élections de 1914,

EXPOSITION MERCIER Frères 100, Faubourg St-Antoine, PARIS
SALONS PETIT-POINT & AUBUSSON
Succursale à LILLE, 179, rue Nationale. 1144-3

Feuilleton du « JOURNAL DE ROUBAIX » du jeudi 20 juin 1912

N° 121

La Perle Jaune

PAR GEORGES PRADEL

— Tiens ! tiens ! tiens !... grogna le major. Voilà donc où le bât le blesse. Mais où veut-il en venir ?

Haim-Dourani continuait :

— Je dois vous faire remarquer que le rajah de Béhar se plaindra, car il ne manquera pas d'apprendre qu'il a reçu à Patna ces Français qui l'ont grossièrement insulté, jusque dans son palais même. Ensuite, j'ai su que l'un d'eux était parent rapproché du gouverneur. Après avoir été l'objet de ses libéralités, quel drame s'est passé dans cette famille ? Je ne sais. Tout ce que j'ai pu apprendre, c'est que lord Richemond a chassé son neveu de sa présence et qu'un fait semblable ne s'accomplit que pour des fautes d'une gravité exceptionnelle.

Quelle que fût l'assurance d'Haïm, il commençait à en perdre une partie. Le petit œil du major ne le perdait pas de vue et semblait le percer à jour. Il laissait le gourou continuer et à mesure que celui-ci avançait, il trouvait l'explication qu'il avait entrepris de fournir, de plus en plus difficile.

— Voulez-vous pardonner, reprit Haïm, à la sympathie que j'éprouve pour le meilleur compagnon de chasse, et me laisser vous dire que si le rajah va se plaindre au gouverneur du Béhar, il peut en résulter pour vous des désagréments incalculables ?

— Mon Dieu, je n'en disconviens pas, fit le commandant en prenant un air de bonhomie dont Haïm put être la dupe durant quelques instants, je suis très contrarié, je ne vous le cacherai pas, de cette visite inopinée. D'autant que je connais à peine ces messieurs que j'ai vus pour la première fois lorsque l'ordre me fut donné de les arrêter. Ils me sont tombés sur les bras et j'en suis fort embarrassé, d'autant que, d'après ce que vous venez de me dire, il peut en résulter pour moi de graves inconvénients. Je vous remercie donc infiniment de cette démarche toute délicate, qui a dû beaucoup vous coûter. Je vous suis on ne peut plus reconnaissant, mon cher compagnon de chasse. Mais que voulez-vous que je fasse à l'égard de ces importuns ? L'hospitalité est chose sacrée, vous le savez mieux que moi.

— Mais, fit Haïm, dites que vous partez vous-même, engagez-les à poursuivre leur route.

— C'est que je vais vous dire, reprit le major toujours impassible, je crois qu'ils ne poussent pas leur voyage plus loin et que jusqu'à plus ample informé, ils désirent demeurer à Patna. Je me trouve donc dans la pénible nécessité de les garder auprès de moi, et, de plus, si on essayait de les molester, de leur causer un désagrément quelconque, de couper les oreilles à celui qui serait assez osé pour franchir dans ce but le seuil de ma maison. Ah ! Haïm-Dourani, l'hospitalité est décidément le plus lourd et le plus désagréable de tous les devoirs.

Le gourou s'aperçut qu'il était joué.

Mais il n'en laissa rien paraître. Pour les Orientaux, l'astuce est le vice qu'ils pratiquent avec le plus de perfection.

Après ce que venait de lui répondre le major, il n'avait plus qu'à partir. C'est ce qu'il fit incontinent.

Et le major Valérian, tout en recevant ses nombreuses salutations, ses vœux les plus ardents, dans ce langage fleuri qui fait le fond de la conversation hindoue, le vit prendre le chemin de la porte.

— Dites au rajah, fit le major, qui ne pouvait résister au désir de lui lancer une raillerie derrière, que je suis son humble serviteur.

Le gourou s'inclina une fois encore, l'enveloppant du plus perfide de ses regards et répondit :

— C'est avec joie que je porterai votre message, et j'ose croire qu'il sera fidèlement transmis.

Lorsqu'il se trouva dans la rue, Haïm-Dourani s'arrêta.

Coup sur coup, il venait de se heurter à deux obstacles inattendus.

Ces êtres qu'il exécrait, qui avaient osé porter la main sur son fétiche, vingt fois il les avait retrouvés vivants, intacts, pour la lutte. Avec une patience d'araignée venimeuse il les avait réduits à l'impuissance, et voilà que tout d'un coup, non seulement ils trouvaient des amitiés et des sympathies soudaines, mais encore celle qui les exécrait le plus, abandonnait la partie et refusait maintenant de continuer la lutte.

Il la continuait, seul, ardente, terrible, et ils verraient, ces maudits, de quelles forces redoutables il disposait.

Le major Valérian, enchanté de la petite scène qu'il venait de jouer, rentra, le sourire sur les lèvres, dans la salle à manger.

D'un regard, M. de Blignac l'interrogea.

Dans le même langage muet, il lui répondit que rien n'était à craindre.

Ses hôtes avaient satisfait leur appétit, et ils se complaisaient, après ces longs jours de malheurs et de misères, à jouir de ces aises, de ce confort dont le major Valérian savait si bien s'entourer.

D'un signe, le major fit placer dans des seaux à glace plusieurs bouteilles de moët, et donna ordre de charger les houckas, puis il congédia les serviteurs.

Cela fait, il se leva, alla pousser au verrou lui-même la porte d'une pièce précédant la salle à manger, et revint prendre sa place dans un roking-chair en disant à Raoul :

— Mon cher comte, un verre de champagne.

De la main, M. de Blignac refusa ; en même temps, il ne put retenir un sourire. Le major ne marchandait point avec lui-même, et dans un vidercome volumineux en verre de Bohême, il venait de se verser une pleine rasade de son breuvage favori.

— Excusez-moi, fit M. de Blignac, mais je ne puis vous suivre, et sur ce terrain, je suis certain que mon ami Henri ne vous accompagnera pas non plus. Songez, mon cher commandant, que nous ne sommes pas entraînés, que durant des mois nous n'avons bu que de l'eau.

— Et quelle eau ! s'écria Henri d'Alreimpe avec une grimace, un aquarium habité.

Le major éclata de rire malgré lui.

— La tête nous tournerait, poursuivait Raoul.

Tout en parlant, le major Valérian avait approché son fauteuil à bascule de la table, sur laquelle, au milieu des pipes européennes, de chiboucks, de caisses de tabac et de cigares, se trouvait par hasard un revolver.

La salle à manger donnait directement sur une terrasse élevée, et par ses grandes fenêtres sans croisées, sans vitres, par ses baies ouvertes, arrivait la fraîcheur du soir, qui, combinée avec l'air agité par le pancka, formait une délicieuse atmosphère.

Le major avait laissé la lutlé de son houcka et, pour varier ses plaisirs, allumait maintenant un régalia des plus purs.

Raoul de Blignac jeta un regard circulaire autour de lui, et alors revenant à son idée fixe :

— Major, commença-t-il, vous nous offrez l'hospitalité la plus large ; mais ce n'est pas malheureusement tout ce que nous attendons de vous. Nous allons vous demander conseil, vous prier de formuler un plan.

— Mais, répliqua sir Valérian en élevant la voix, le plan est très simple. Une grande battue, une partie de chasse à l'éléphant, à l'ours et au tigre, à votre choix et voilà ce que j'ai à vous proposer pour l'instant. J'ai besoin de voir le rapport de certains chefs de village qui m'indiqueront, pas plus tard que demain, s'ils ont du gibier dans leurs districts, et alors nous aviserons.

Raoul avait levé la tête et d'un regard questionnait Henri d'Alreimpe.

M. de Blignac se demandait si les fumées du moët à si haute dose n'avait point quelque peu troublé la cervelle de l'excellent major.

Mais celui-ci paraissait, au contraire, avoir conservé le plus pur des sang-froid.

Il envoya vers le ciel les spirales régulières de son régalia et sa main droite, appuyée sur la table continuait à jouer négligemment avec le revolver.

En même temps, grossissant toujours le diapason de sa voix, il entamait une longue digression sur la chasse à l'ours. Il y revenait avec une persistance stupéfiante pour ses auditeurs qui se demandaient ce que la chasse à l'ours pouvait avoir à faire en semblable occurrence.

— Voyez-vous, disait le major, en fumant nerveusement son cigare, l'ours n'est pas un gibier ordinaire. Ce n'est point comme le tigre, ni l'éléphant. Pour l'éléphant, je vous l'avoue, je n'ai aucun plaisir à le tuer. Le plus intelligent de tous les animaux, le plus utile, me semble un coup de fusil détestable et me mets complètement inférieur. Il n'y a que les pieds, et encore ils ne valent pas ceux de mouton à la poulette.

Les petits pieds à la poulette mirent le comble à l'étonnement de Raoul et d'Henri.

Mais il fut de courte durée.

Le major Valérian, qui tenait en main son revolver, le braqua alors sur une des baies.

Instantanément le coup partit, et à la détonation répondit un cri de douleur.

— Tu peux porter cela à Haïm, gronda le major entre ses dents.

(à suivre).